Dijon (21) : insultée et frappée par des demandeurs d'asile afghans parce qu'elle portait un décolleté (Màj: en l'absence d'interprète, le procès est reporté)

09/10/2018 à 21h45

09/10

Renvoi du procès des deux Afghans car… il n'y avait pas d'interprète français-pachtoun

Deux Afghans de 20 et 23 ans comparaissaient ce mardi 9 octobre 2018 devant le tribunal correctionnel de Dijon pour l'agression d'une femme en mai dernier en gare de Dijon.

Le procès a été renvoyé au 22 janvier 2019 car l'interprète français-pachtoun était absent de l'audience. Il était donc impossible de respecter le contradictoire, les deux prévenus ne comprenant pas le français. La victime était elle aussi absente de l'audience.

L'affaire pour laquelle ils devaient être jugés ce mardi remonte au 23 mai 2018. Les deux hommes – des demandeurs d'asile résidant à Dole dans le Jura – sont soupçonnés vers 22h45 d'avoir agressé dans un train une femme de 33 ans **dont ils jugeaient la tenue *"trop décolletée".***

(…) En attente de leur procès, ils avaient été remis en liberté.

francetvinfo.fr

02/06

On en sait un peu plus sur les deux réfugiés afghans arrêtés le 23 mai, en gare de Dijon, pour avoir agressé une femme dans le train à cause de son décolleté.

Selon nos confrères du *Progrès* du Jura, les deux Afghans demandeurs d'asile sont hébergés au centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de Dole, dans le Jura. L'un des deux aurait déjà été mêlé à une rixe entre Tchétchènes et Afghans, qui avait été dispersée par la police doloise le 31 janvier.

(…) Bien public

27/05

Vers 22 h 45 mercredi soir, requise par les services de la SNCF, la police est intervenue en gare de Dijon. Dans un train en provenance de Paris, deux hommes s'en étaient pris à une Dijonnaise âgée de 33 ans, lui reprochant une tenue vestimentaire trop légère, à savoir un décolleté. Les deux jeunes hommes, des Afghans demandeurs d'asile habitant à Dole (Jura), ont insulté la jeune femme, tenté de la faire descendre de force en gare de Dijon et l'un des deux lui a porté des coups contre ses jambes. Interpellés, les deux individus âgés de 19 et 23 ans seront convoqués devant le tribunal correctionnel.

www.bienpublic.com